

Dossier de Presse

Indicateur du coût de la rentrée 2023 de la BAF

Table des matières

Avant-propos.....	2
Introduction.....	3
Présentation de l'indicateur.....	4
Présentation synthétique de l'indicateur du coût de la rentrée 2023 de la BAF.....	5
Une augmentation des frais spécifiques de rentrée.....	5
Une augmentation des frais de vie courante en lien avec l'inflation.....	6
Frais modulaires.....	7
Les besoins des étudiants et étudiantes Franc-Comtoise.s.....	9
Une réforme plus profonde et équitable des Bourses étudiantes.....	9
Désindexation de la CVEC sur l'inflation.....	10
Rattachement à une complémentaire santé.....	10
Méthodologie.....	11
Frais spécifique de rentrée.....	11
Frais de vie courante.....	12
Frais modulaires.....	13
Qui sommes nous ?.....	14

Avant-propos

La BAF, Bureau des Associations Franc-comtoises, a été fondée en 2004. Il s'agit d'une association de loi 1901 qui ne se rattache à aucun parti politique, à aucune confession religieuse et aucun syndicat. La BAF fédère à l'heure actuelle une quinzaine d'associations étudiantes filiéristes adhérentes réparties à Besançon et Montbéliard, ainsi qu'une association représentative des étudiants et étudiantes résident.e.s au sein des résidences du CROUS. En effet, L'association est la première organisation représentative des étudiants et étudiantes en Franche-Comté. L'ensemble de ces étudiants et étudiantes représentent 30 000 personnes répartis dans différentes filières d'étude.

Cela fait depuis plus de 15 ans que la BAF s'engage et est porte-parole de la voix des étudiants et étudiantes dans l'unique but d'améliorer les conditions de vie d'études. En effet, les luttes contre les discriminations, la précarité ainsi que l'isolement social ou encore la défense des droits dans le monde étudiantin constituent l'essence même de l'association.

La BAF fonctionne sur un modèle de démocratie participative. Ce sont les avis et revendications des étudiants et étudiantes qui sont entendues pour mener des actions afin de défendre au mieux leurs positions auprès de différents acteurs, mais aussi dans le but de traiter les problématiques rencontrées dans leur vie étudiante telle que la précarité.

À l'heure actuelle, la précarité étudiante reste un des plus grands combats de l'association. Du fait d'un coût de la vie qui reste important et face à des dépenses pour vivre et étudier qui augmentent, nous constatons une précarité grandissante dans le monde étudiantin et cela malgré les nombreuses alertes lancées par la communauté étudiante. Cette situation est alarmante.

L'inflation qui s'élève à 7.1 % en janvier 2023 (contre 3.3% en janvier 2022), conséquence directe de la guerre en Ukraine qui continue d'impacter l'économie Européen depuis février 2022 exacerbe le précarité étudiante. Cette situation peut s'avérer éprouvante pour un étudiant ou une étudiante. Nous constatons une augmentation de la charge mentale, des difficultés quotidiennes qui peuvent impacter la réussite dans les études autant que le bien-être pour certains cas.



Noa Agustee, Présidente de la BAF

Introduction

C'est avec son réseau que la BAF alerte la précarité étudiante et met en place de nombreuses actions pour lutter contre cette dernière. Nous attendons maintenant des réformes ambitieuses permettant d'apporter des réponses durables à l'ensemble des problématiques auxquelles les étudiants doivent faire face.

La BAF, adhérente à la FAGE, Fédération des Associations Générales Étudiantes qui est la première organisation représentative étudiante en France (O.R.E.). De ce fait, cela fait depuis 2018 que la BAF publie l'indicateur du coût de la rentrée des étudiants et étudiantes Francs-Comtois en collaboration avec la FAGE. Cet indicateur qui existe maintenant depuis plus d'une vingtaine d'années met en évidence le coût net que représente une rentrée universitaire pour un étudiant ou une étudiante Franc -Comtoise. Chaque année, cet indicateur souligne l'évolution nette des dépenses qu'a un étudiant ou une étudiante pour pouvoir étudier dans de bonnes conditions.

L'indicateur du coût de la rentrée, calculé depuis plus de 5 ans par la BAF est en constante augmentation. Cette année encore, la BAF et son réseau réalisent le même constat, le coût de la rentrée universitaire ne cesse d'augmenter chaque année. En 2023, le coût de la rentrée pour un étudiant ou une étudiante Franc- Comtoise s'élève à **2754,39 euros** contre **2658,12 euros** en 2022. Cela correspond à une augmentation de **3,50%** de dépense que les étudiants et étudiantes devront déboursier à la rentrée pour pouvoir étudier par rapport à l'année 2022. Ce chiffre, calculé pour les étudiants et étudiantes de Besançon se rapproche fortement des chiffres que l'on peut obtenir à Belfort ou Montbéliard. Les étudiants et étudiantes devront dépenser **2612,39 euros** à Belfort, tandis qu'à Montbéliard il faudra déverser **2577,89 euros** en début d'année.

Présentation de l'indicateur

L'indicateur du coût de la rentrée suit une méthode de calcul mis en place par la FAGE depuis maintenant 20 ans dans le but de mettre en évidence les dépenses imputées à un étudiant ou une étudiante. Lors de chaque rentrée universitaire cet indicateur est travaillé par les différentes fédérations de territoire et de filière dans le but de souligner les dépenses qu'on la population étudiante qu'elles représentent. Cela permet de constater cette augmentation des dépenses que rencontrent tous les territoires et filières d'études.

Cette année, l'indicateur du coût de la rentrée de la BAF permettra de visibiliser deux types de frais de rentrée :

Les frais spécifiques de rentrée, qui correspondent à des frais uniques dépensés en début d'année universitaire. Ces frais comprennent les items suivants :

- Les frais d'inscription en Licence
- Les frais de CVEC (Contribution de Vie Etudiant et du Campus)
- Les frais d'agence et du dépôt de garantie pour la location d'un appartement
- Les frais liés à l'achat du matériel pédagogique (fournitures et manuels scolaires)
- Les frais liés à une complémentaire santé
- Les frais liés à l'assurance logement

Les frais de vie courante, qui correspondent aux dépenses mensuelles qu'a un étudiant ou étudiante pour vivre, se nourrir, se loger, se déplacer. Ces frais comprennent les items suivants :

- Le loyer et les charges locatives
- 20 repas consommés au restaurant universitaire
- Les courses alimentaires
- L'achat d'équipements divers (produits d'hygiène et d'entretien des vêtements)
- Les loisirs
- Les transports
- Les frais de téléphonie et d'internet.

Les frais modulaires, qui concernent une partie des étudiants en provenance des DOM-COM.

L'ensemble de cet indicateur et de ces axes permettent de visibiliser le coût que représente la rentrée universitaire dans de bonnes conditions pour un.e étudiant.e de 20 ans non boursier.ère, s'inscrivant en cursus de licence à l'université en Franche-Comté et ne vivant plus au domicile familiale.

Les sommes mises en évidence dans l'indicateur du coût de rentrée sont issues de la somme des frais spécifiques de rentrée et des frais de vie courante pour un mois en début d'année scolaire.

Présentation synthétique de l'indicateur du coût de la rentrée 2023 de la BAF

Cette année l'indicateur du coût de la rentrée de la BAF estime qu'un étudiant ou une étudiante à Besançon dépensera **2754,39 euros contre 2658,12 euros en 2022** pour pouvoir étudier et vivre décemment. Ce qui marque une **augmentation de 3,50% en un an**. Ce chiffre résulte de la somme des frais total de vie courante et des frais spécifiques de rentrée que dépense un.e étudiant.e Bisontin.e en début d'année universitaire. Sur le territoire Franc-comtois ce chiffre n'est pas moins différent. En effet, sur le territoire à **Belfort ce coût s'élève à 2612,39 euros et à Montbéliard à 2577,89 euros**

Il est alarmant de constater que sur les 14 indicateurs étudiés, seuls 3 indicateurs n'ont subi aucun changement. Par ailleurs, les **9 autres indicateurs ont subi une augmentation** pouvant atteindre les 16 %.

Coût de la rentrée à Besançon	2022	2023	Différence	
Total frais spécifiques de rentrée	1639,8	1676,29	2,18%	↗
Total frais de vie	1018,32	1078,1	5,54%	↗
TOTAL	2658,12	2754,39	3,50%	↗

Coût de la rentrée à Montbéliard	2023
Total frais spécifiques de rentrée	1588,79
Total frais de vie	989,1
TOTAL	2577,899

Coût de la rentrée à Belfort	2023
Total frais spécifiques de rentrée	1603,73
Total frais de vie	1008,61
TOTAL	2612,39

Une augmentation des frais spécifiques de rentrée

Cette année les frais spécifiques de rentrée s'élèvent à **1603,73 euros à Belfort, 1588,79 à Montbéliard et 1676,29 euros à Besançon**. Soit une **augmentation de 2,18% par rapport à l'année 2022**. Les principaux facteurs d'augmentation de ces frais sont l'**augmentation de la CVEC** dont la quittance a atteint le prix symbolique de 100 euros soit une **augmentation de 5%** en un an. En effet, contrairement aux frais d'inscriptions qui sont gelés pour l'année universitaire 2023-2024, la CVEC est quant à elle indexé avec l'inflation

et continue donc d'augmenter. Le montant peut être remboursé en totalité pour les étudiant.e.s boursier.ère.s. Néanmoins selon les chiffres publiés par l'Université de Franche-Comté, en 2020, **43% des étudiant.e.s ne bénéficient pas d'une bourse d'étude.**

Cette augmentation est aussi soulignée par l'augmentation des frais de l'assurance habitation et du dépôt de garanti, du coût de la complémentaire santé. De plus, malgré une augmentation n'excédant pas les 1,42% pour les frais déboursés pour **l'achat du matériel pédagogique** essentiel pour poursuivre correctement les études (papeterie, manuels scolaires et matériels spécifiques) représentent une grande partie des frais spécifiques de rentrée, soit plus de **21% des dépenses.**

Frais spécifiques de rentrée	2022	2023	Différence	
Frais de scolarité	170,00 €	170,00 €	0%	=
CVEC	95,00 €	100,00 €	5%	↗
Complémentaire santé	307,20 €	322,80 €	4,83%	↗
Assurance logement	77,25 €	80,95 €	4,57%	↗
Frais d'agence	220,00 €	220,00 €	0,00%	=
Dépôt de garantie	410,50 €	417,50 €	1,68%	↗
Matériel Pédagogique	359,85 €	365,04€	1,42%	↗
TOTAL	1 639,80 €	1 676,29 €	2,18%	↗

Une augmentation des frais de vie courante en lien avec l'inflation

Cette année, les frais de vie courante s'élèvent à **1078,10 euros à Besançon**, soit une **augmentation de 5,54% en comparaison à 2022**. Seuls les repas dans les restaurants universitaires au prix de 3 euros 30 restent inchangés. A **Montbéliard ces frais s'élèvent à 989,1 euros et 1008,6 euros à Belfort**. Les principaux facteurs d'augmentation des frais de vie courante sont **l'achat d'équipement essentiels tels que les produits d'hygiène, des vêtements ou encore des produits d'entretien**. Les dépenses liées à **l'achat des denrées alimentaires qui représente une augmentation de 13,30% en un an.**

L'argent déboursé pour l'achat de produits essentiels pour se nourrir, se vêtir et assurer une hygiène correcte représente **341,81 euros en 2023 soit environ 31,70%** des frais de vie courante pour un.e étudiant.e Franc-comtois.e.

À cela s'ajoutent le loyer, les transports ou encore les frais de téléphonie mobile et d'internet qui **augmentent de 16%** et qui sont essentiels pour assurer les enseignements à distance qui sont bien ancrés dans le système d'enseignement depuis la crise Sanitaire.

À ces dépenses s'ajoutent les frais liés aux protections et anti-douleurs que débourse mensuellement une personne menstruée, **soit 9,58 euros**. Ainsi **une personne menstruée doit déboursier 1087,68 euros à Besançon**.

Frais de vie courante	2022	2023	Différence	
Loyer	410,50 €	417,50 €	1,68%	↗
Montant repas RU	66,00 €	66,00 €	0%	=
Panier Moyen d'alimentation	177,19 €	204,37 €	13,30%	↗
Équipement divers	132,05 €	137,44 €	3,92%	↗
Téléphonie et internet	53,32 €	63,48 €	16,01%	↗
Loisirs	44,66 €	46,31 €	3,56%	↗
Transports	134,60 €	143,00 €	5,87%	↗
TOTAL	1 018,32 €	1 078,10 €	5,54%	↗

Frais modulaires

Cette année, le coût de la rentrée met en évidence des dépenses spécifiques liées à une partie de la population estudiantine. Par le biais du Passeport Mobilité Études, certain.e.s étudiant.e.s ultra-marin.e.s peuvent prétendre à une prise en charge d'un aller-retour en avion, à hauteur de 100% pour les boursiers et boursières et 50% pour les non-boursier et non-boursières éligibles. Les critères d'éligibilité sont cependant stricts, laissant nombre d'étudiant.e.s dans l'impossibilité de poursuivre leurs études sur le territoire de leur choix. Le coût moyen des déplacements de ces allers-retours s'élèvent en moyenne à 1330,07 euros par personne.

Ainsi le coût total de la rentrée de ces étudiants et étudiantes se révèle d'autant plus cher, soit 4 084,46 euros.

Les besoins des étudiants et étudiantes Franc-Comtoise.s

Après une année supplémentaire à constater l'augmentation des dépenses liées à la rentrée que devront subir les étudiants, la BAF et son réseau ne peuvent rester muets et se doivent d'être force de proposition afin d'améliorer les conditions de vie et d'étude de chaque étudiant. Pour cela, nous demandons la mise en place de mesures concrètes, pérennes et adaptées.

Une réforme plus profonde et équitable des Bourses étudiantes

Depuis quelque mois une première étape dans la réforme des bourses a été annoncée. En effet, Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche Sylvie Retailleau a annoncé en mars dernier une revalorisation du montant des bourses sur critères sociaux ainsi que la hausse des fonds d'attribution. Cela profiterait ainsi à un plus grand nombre d'étudiants et étudiantes.

Néanmoins, bien qu'ambitieuse et positive, cette réforme reste insuffisante pour garantir un accès à l'enseignement supérieur dans une atmosphère propice à la réussite et au bien-être physique tant que mental de tous les étudiants et étudiantes.

En effet, nombreux et nombreuses sont les étudiant.e.s en situation de précarité du fait de charges financières en constante augmentation.

La BAF et son réseau ont réalisé un constat. Depuis l'ouverture de son AGORAé, épicerie sociale et solidaire, nous constatons une augmentation importante des bénéficiaires. Cela étant lié à un coût de la vie en croissante évolution, en autres des frais alimentaires qui ne cesse d'augmenter du fait de l'inflation.

Ces **frais alimentaires, ayant subi une augmentation de 13,30% en un an**, représentent pour cette rentrée 2023, **204 euros déboursés mensuellement pour bien se nourrir**. De plus, selon les chiffres recueillis au sein de réseau de la FAGE, ces mêmes bénéficiaires sont **87% à indiquer avoir ressenti un impact négatif de l'inflation**. En conséquence, **74% d'entre eux ont dû réduire leurs achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité**.

Les étudiant.e.s se retrouvent démunies face à cette précarité. C'est pour cela que la BAF appuie sur la nécessité que les bourses soient repensées par l'État afin qu'elles soient plus équitables. Des mesures pérennes doivent être mises en place lors de cette réforme.

La BAF appelle donc à une réforme plus équitable du système d'aides sociales selon les préconisations suivantes :

La défamiliarisation du système d'aides sociales. Cela permettrait de mettre fin au rattachement des enfants aux parents lors de leur entrée dans l'ESR. La bourse devrait se

baser sur la **solidarité nationale** selon laquelle l'État serait responsable de **verser la différence entre les prestations sociales perçues et le seuil de pauvreté**.

Les bourses devraient également être **accessible aux doctorants ainsi qu'aux étudiants et étudiantes extra-communautaires** et cela dès leur première année dans l'ESR. Une universalisation des bourses pour **garantir qu'aucun.e étudiant.e ne vive sous le seuil de pauvreté fixé à 1102 euros aujourd'hui** (soit 60% du salaire médian).

Les dépenses liées aux logements étant une dépense majeure et mensualisée pour les étudiants, celle-ci devrait également être prise en compte. La cohabitation ou la décohabitation devrait être prise en compte avec des bourses minimales versées de (d'un montant respectif) 800 et 400 euros respectivement.

Réaliser un transfert de gestion administrative efficace des bourses de formation sanitaire et social aux CROUS. Ces bourses, concernent entre-autres les étudiants en maïeutique, en sciences infirmières, en ergothérapie, en masso-kinésithérapie. Elles sont gérées par la Région Bourgogne Franche-Comté et non par le Crous. Afin d'harmoniser leur gestion, leur distribution, et de réduire la complexité administrative, **nous demandons que cette compétence de gestion soit transférée au Crous Bourgogne Franche-Comté**, comme cela est déjà le cas au sein du Crous de Normandie.

Désindexation de la CVEC sur l'inflation

Depuis 2018, la CVEC cadrée par le code de l'éducation est mise en place afin de contribuer à l'amélioration des services étudiants. Depuis 2018, cette contribution ne cesse d'augmenter car annexée à l'inflation. En effet, elle est passée de 90 euros en 2018 à 100 euros en 2023. Dans le contexte économique actuel, il semble nécessaire que cette **contribution soit désindexée sur l'inflation** qui pèse déjà suffisamment sur la population étudiante.

Rattachement à une complémentaire santé

Selon le coût de la rentrée 2023 de la BAF, nous constatons que les frais de complémentaires santé sont très onéreux, avec un montant total de **322 euros et plus de 4% d'augmentation par rapport à l'année dernière**. Pourtant essentielle, la santé est délaissée par les étudiants pour des motifs financiers. En effet, au sein de la population de bénéficiaires de l'AGORAé **46% ont renoncé à des soins, pour raison financière dans 49% des cas**, soit près de la moitié des cas. Ce contexte de précarité joue en la défaveur de la santé physique mais aussi en défaveur de la santé mentale étudiante.

En Franche-Comté, les sites de Belfort, Montbéliard et Besançon bénéficient de SSU. Néanmoins, un **manque de personnel est constaté**.

Ainsi, la BAF demande une considération de la part de l'État de l'impact qu'a la précarité sur la santé. Une augmentation du nombre de psychologues et un rattachement de droit à la complémentaire santé solidaire pour les étudiants et étudiantes bénéficiaires des bourses.

Méthodologie

Frais spécifique de rentrée

Frais de scolarité

Les frais de scolarité pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant ou une étudiante s'inscrivant en licence à l'Université, sans double inscription. Les étudiant.e.s extra-communautaire étant exonérés des frais universitaires spécifiques en Franche-Comté payent 170 euros aussi.

Complémentaire santé

Les données utilisées pour cet indicateur correspondent au montant de l'offre type « Essentielle » pour 1 an d'assurance dès la rentrée 2023. Cette complémentaires permet de compléter le remboursement de la Sécurité Sociale sur les soins de santé.

CVE-C

Il s'agit de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus. Pour cette année le montant s'élève à 100 euros. La loi prévoit qu'elle soit collecté par le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) afin permet en autres à l'étudiant.e de bénéficier des services universitaires tel que les SSU (Service de Soins Universitaires), l'accès au sport, à la culture, aux espaces de travail en autres.

Toute personne inscrite en formation initiale doit s'acquitter de cette contribution en début d'année avant son inscription universitaire. Le montant peut être remboursé en totalité pour les étudiant.e.s boursier.ère.s. Comme dit précédemment, en 2020, 43% des étudiant.e.s ne bénéficiaient pas d'une bourse d'étude.

Assurance Habitation

L'assurance habitation correspond au montant moyen pour la souscription d'un an d'assurance logement de type "essentielle" pour un 20m2 et un T2, dès la rentrée 2023.

Frais d'agence immobilière

Pour calculer l'indicateur de rentrée, nous avons pris en compte les plafonds de frais d'agence fixés pour un logement de 20m2 avec état des lieux.

Dépôt de garantie

Le propriétaire peut exiger le versement d'un dépôt de garantie pour couvrir les éventuels futurs manquements du ou de la locataire à ses obligations (impayé de loyer ou de charges,

absence de réparations locatives...). Ce dépôt de garantie est à payer lors de l'entrée dans le logement, donc à la rentrée pour un.e étudiant.e.

Matériel Pédagogique

Le matériel pédagogique correspond à la somme des achats de papeterie, de manuel d'études et de matériel spécifiques à la filière d'étude.

Ces dépenses sont essentielles pour l'étudiant.e afin de poursuivre correctement sa formation.

Frais de vie courante

Loyers

L'indicateur est basé sur l'outil développé par "LocService" de côte des loyers. La moyenne est réalisée pour un studio de 20 à 30 m2 et pour un T2 de moins de 30 m2 représentant les deux formes de logement les plus utilisées dans la population estudiantine.

Repas au Restaurant Universitaire

Pour cet indicateurs, sont prises en compte une fréquence de 5 repas par semaine auprès d'un site de restauration CROUS soit 20 repas par mois pour un.e étudiant.e non boursier.ère. Le montant des repas s'élevant ainsi à 3,30 euros pour ce type de profil.

Panier moyen d'alimentation

Afin de calculer la valeur moyenne d'un panier d'alimentation, nous prenons en compte l'achat de denrées alimentaires pour les repas en dehors des 20 déjeuners en restauration CROUS. Cela correspond ainsi à 30 petits déjeuners et 40 repas, basée sur les recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS).

Equipements divers

Les équipements divers correspondent à l'ensemble des produits utilisés au quotidien, hors alimentaire tels que :

- Remboursement d'un prêt pour l'achat d'un ordinateur
- Vestimentaire essentiels selon les prix d'entrée ou de moyenne gamme auprès des grandes surfaces.
- Hygiène et entretien

Loisirs

Plusieurs types de loisirs ont été retenus, ceux considérés les plus populaires auprès de la population étudiante selon l'OVE (Observatoire de la Vie Etudiante) . Cela correspond aux

activités physiques et sportives, au cinéma, ainsi qu'aux plateformes de streaming vidéo et musical. Sont utilisés les tarifs des abonnements étudiants ou jeunes.

Transport

Le coût des transports correspond à la somme des dépenses faites par les étudiant.e.s lors des déplacements en voiture et les dépenses pour un abonnement de transport en commun au tarif jeune. Sont pris en compte 4 Allers-Retours de 26km par mois (Au total 52 km par mois), soit l'équivalent d'un trajet moyen domicile-lieu d'études par semaine.

Frais modulaires

Menstruations

Par le biais du simulateur proposé par Le Monde, notre indicateur inclut le coût moyen des règles pour une personne menstruée. L'indicateur se base sur une durée moyenne de 5 jours de menstruations, avec une utilisation de 7 serviettes par jour en moyenne ainsi que des anti-douleurs. Nous rappelons que notre profil type a 20 ans, et qu'une personne menstruée a en moyenne ses règles à 13 ans.

Frais d'arrivée en métropole

Par le biais du Passeport Mobilité Études, certain.e.s étudiant.e.s ultra-marin.e.s peuvent prétendre à une prise en charge d'un aller-retour en avion, à hauteur de 100% pour les boursier.ère.s et 50% pour les non-boursier.ère.s. Les critères d'éligibilité sont cependant stricts, laissant nombre d'étudiantEs dans l'impossibilité de poursuivre leurs études sur le territoire de leur choix. L'indicateur fait la moyenne de plusieurs trajets en avion en provenance de différents territoires d'outre-mer pour des étudiant.e.s ultra-marin.e.s.

Qui sommes nous ?

La BAF, Bureau des Associations Franc-Comtoises, est la Fédération Étudiante du Territoire de Franche-Comté. Son objectif est de créer du lien avec l'ensemble des associations étudiantes du territoire afin de représenter au mieux l'ensemble des étudiants tout en défendant leurs droits. La BAF possède également une dimension liée aux projets permettant d'améliorer les conditions de vie des étudiants et des jeunes.

A l'heure actuelle, la BAF est composée de 18 d'associations adhérentes, dont une implantée à Montbéliard et une association représentative des étudiants résidant au CROUS. Toutefois, la BAF est en relation avec de nombreuses autres associations étudiantes sur l'ensemble du territoire Franc-Comtois, lui permettant ainsi de transmettre son projet et de créer un lien encore plus important au sein du monde associatif sur notre territoire. Depuis 8 ans maintenant, la BAF réalise deux fois par mois une distribution de Paniers De Légumes à destination des étudiants et étudiantes. Ces distributions ont lieu sur l'ensemble des campus étudiants de Besançon, et permettent proposer aux étudiants des paniers composés de fruits et légumes ayant une valeur d'environ 5 €, en les proposant à 3 € aux étudiants. Ces distributions alimentaires permettent aux étudiants qui le souhaitent de diversifier leur alimentation tout en ayant accès à des produits locaux et de qualité. Grâce à ces actions, la BAF touche toutes les deux semaines environs 200 étudiantes et étudiants.

En plus de ces actions de distribution alimentaire, la BAF a ouvert, depuis le mois de février 2021, une AGORAé, une épicerie sociale et solidaire. Cette épicerie, située au sein du Restaurant Universitaire Lumière, en plein cœur du campus de la Bouloie, permet aux étudiants en situation de précarité de bénéficier de tarifs compris entre 10 % et 15 % du prix du marché. En plus d'être une épicerie, l'AGORAé est un véritable lieu de rencontre et d'échange pour l'ensemble des étudiants qui souhaitent s'y rendre. En travaillant avec des acteurs tels que la FAGE, le Crous, l'Université de Franche-Comté, le CCAS de Besançon, la Croix-Rouge, la Région Bourgogne Franche-Comté, la Banque Alimentaire ou encore ANDES, l'AGORAé a réussi à s'implanter et comptabilise à ce jour plus de 165 étudiants bénéficiaires ou ayant été bénéficiaires. C'est plus de 1407 € qui ont été dépensés au sein de l'AGORAé, pour un montant réel de 17 401 €, soit **une économie de 15 973,93 € réalisée par les bénéficiaires de notre dispositif.**





La BAF, en tant que première organisation représentative des étudiants sur le territoire Franc-Comtois se doit de se positionner afin de tout faire pour améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants du territoire. Pour cela, nous travaillons au quotidien avec de nombreux acteurs institutionnels et de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, portant ainsi la voix des jeunes et des étudiants.

Rédaction faite par Xavier Mathis et Noa Agustee

BAF

Bureau des Associations Franc-Comtoises



Contact Presse

Noa Agustee

Présidente de la BAF

presidence@baf-fc.fr

07.83.95.21.92

36A Avenue de l'Observatoire
25000 Besançon
03.81.66.58.62